

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 439

présenté par

M. Taverne, M. Allisio, Mme Auзанot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la deuxième phrase de l'alinéa 43, après le mot :

« communication »,

insérer les mots :

« souverains, renforcés par le déploiement d'un troisième satellite Syracuse IV, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors qu'un troisième satellite SYRACUSE IV devait être commandé afin de renforcer nos moyens souverains de communications satellitaires, la présente LPM acte l'abandon de SYRACUSE 4C au profit de la participation française au projet de constellation européenne IRIS2.

Si le projet européen présente un intérêt certain, il n'en reste pas moins que celui-ci devrait pour la France être envisagé en complément et non à la place du développement de nos capacités souveraines.

En effet, ces satellites SYRACUSE IV offrent une bien meilleure résistance aux attaques, sont conçus pour résister aux agressions depuis le sol et dans l'espace, sont protégés contre les menaces telles que le brouillage ou les attaques cyber et fournissent ainsi à nos armées des liaisons sûres, sécurisées et résilientes, ce qui est moins vrai avec la constellation IRIS2.

Ainsi, par cet amendement, il est proposé d'indiquer dans le rapport annexé que nos capacités souveraines seront renforcées avec le déploiement d'un troisième satellite SYRACUSE IV.